

**OU Medicine, Inc.**  
**Politique d'assistance financière**

## **1.0 BUT**

OU Medicine, Inc. (OU Medicine) fournit une aide financière aux patients admissibles qui reçoivent des soins d'urgence ou d'autres soins médicalement nécessaires de OU Medicine. Les soins d'urgence médicalement nécessaires ne seront pas retardés ou retenus en fonction de la capacité de paiement du patient. OU Medicine s'engage à fournir des services de santé et comprend que, dans certains cas, le patient ne sera pas en mesure de payer pour les services reçus.

## **2.0 PORTÉE**

Cette politique d'aide financière (Politique ou FAP) s'applique à toutes les organisations et le personnel au sein de OU Medicine.

## **3.0 DÉFINITIONS**

- 3.1 La « Capacité de paiement » signifie qu'une note sera fournie à travers un produit conçu pour identifier les patients qui ont une capacité limitée ou nulle à payer pour les services rendus.
- 3.2 Les « Montants généralement facturés » (AGB) désignent les montants généralement facturés pour des soins d'urgence ou d'autres soins médicalement nécessaires aux personnes qui ont une assurance couvrant ces soins. Le pourcentage d'AGB désigne un pourcentage des frais bruts qu'un hôpital utilise pour déterminer l'AGB pour toute urgence ou tout autre soin médicalement nécessaire qu'il fournit à une personne éligible au FAP.
- 3.3 La « Période de demande » désigne la période pendant laquelle une personne peut solliciter une aide financière. La période de demande prend fin le 240e jour après que OU Medicine ait envoyé par mail ou courrier électronique à la personne le premier relevé de facturation pour les soins, mais cette période peut être prolongée par OU Medicine dans des circonstances extraordinaires.
- 3.4 « Services facultatifs » désignent des services ou des procédures non urgents et non médicalement nécessaires.
- 3.5 « L'action de recouvrement extraordinaire (ECA) » est définie dans la politique de facturation et de recouvrement de l'OU.
- 3.6 Les « Lignes directrices fédérales sur la pauvreté » sont établies par le ministère de la Santé et les Services sociaux et publiées dans le Registre fédéral.
- 3.7 Les « Soins médicalement nécessaires » désignent les services ou fournitures de soins de santé qui satisfont à toutes les exigences suivantes : (i) prescrits par un médecin et appropriés et nécessaires pour les symptômes, le diagnostic ou le traitement de l'état de santé médical ou mental ; (ii) fournis pour le diagnostic ou le soin direct et le traitement de l'état de santé médical ou mental ; (iii) répondre aux normes de bonne pratique médicale au sein de la communauté de santé médicale et mentale dans la zone de service ; (iv) pas principalement pour la commodité du patient ou d'un fournisseur ; et (v) le niveau ou la fourniture de service la plus appropriée peut être assurée en toute sécurité.
- 3.8 Par « sous-assuré », on entend les patients assurés dont les frais médicaux directs représenteraient un fardeau financier pour le patient en raison des franchises, des

**OU Medicine, Inc.**  
**Politique d'assistance financière**

dépenses maximums, des régimes d'avantages sociaux limités ou des régimes d'assurance non contractuels.

**OU Medicine, Inc.**  
**Politique d'assistance financière**

#### **4.0 POLITIQUE**

Dans le cadre de sa mission, OU Medicine a mis au point un processus équitable et cohérent pour l'examen et l'achèvement des demandes d'aide financière pour les patients de OU Medicine qui ont besoin d'une aide financière. En règle générale, l'admissibilité à l'aide financière est déterminée en comparant le revenu total du ménage du patient aux lignes directrices fédérales sur la pauvreté établies par le ministère de la Santé et les Services sociaux sur une base annuelle. Cette politique sert également à répondre aux exigences énoncées dans les lois nationales et fédérales, y compris l'article 501 (r) du Code des impôts. Cette politique remplacera toutes les autres politiques d'aide financière.

OU Medicine déterminera l'admissibilité à l'aide financière en fonction de la détermination individuelle des besoins financiers conformément à la présente politique et ne tiendra pas compte de l'âge, du sexe, de la race, du statut d'immigrant, de l'orientation sexuelle ou de l'appartenance religieuse du patient ou de savoir si le patient a une couverture de santé.

Conformément à la réglementation EMTALA, il est interdit à OU Medicine de s'engager dans des actions qui découragent les individus de chercher des soins médicaux d'urgence, comme exiger que les patients du service d'urgence paient avant de recevoir un traitement pour des conditions médicales d'urgence ou permettre des activités de recouvrement de dettes qui interfèrent avec la prestation de soins médicaux d'urgence sans discrimination.

#### **5.0 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

Tous les patients seront admissibles à une aide financière pendant la période de demande. L'aide financière est seulement disponible pour l'urgence ou d'autres services médicalement nécessaires et ne couvre pas les services facultatifs. Cette politique couvre les services facturés par OU Medicine dans ses installations. Tous les services fournis par OU Medicine ne sont pas fournis par les employés de OU Medicine et peuvent donc ne pas être couverts par cette politique. Les services professionnels fournis par des médecins sans emploi, y compris, mais sans s'y limiter, les médecins en salle d'urgence, la pathologie, la radiologie et l'anesthésiologie ne sont pas couverts par cette politique. Ces professionnels factureront séparément pour ces services professionnels. Les médecins employés par OU Medicine sont couverts par cette politique. Une liste complète des fournisseurs couverts et non couverts se trouve à l'annexe « A » de cette politique. Cette liste est disponible en ligne sur [www.oumedicine.com](http://www.oumedicine.com).

OU Medicine prendra en compte le niveau de revenu de chaque patient, la taille de la famille, les actifs ou autres ressources disponibles pour le patient ou la famille du patient et le montant des frais d'hospitalisation pour déterminer l'admissibilité à l'aide financière. Cette méthode permet d'aider les patients qui ont besoin d'aide financière de façon juste et précise. Une aide financière intégrale sera accordée en fonction de la capacité de paiement de la personne. Les personnes admissibles comprennent les patients qui n'ont pas d'assurance et les patients qui ont une assurance mais qui sont sous-assurés.

OU Médecine utilise une ligne directrice sur l'admissibilité à l'aide financière fondée sur les montants généralement facturés et les lignes directrices fédérales sur la pauvreté publiées pour l'année civile en cours. Les lignes directrices sur l'admissibilité à l'aide financière seront maintenues à OU Medical Center, 1200 Everett Drive, Oklahoma City, OK 73104. Les lignes directrices sur l'aide financière seront mises à jour chaque année conformément aux lignes directrices fédérales sur la pauvreté publiées dans le Registre fédéral par le ministère de la Santé et des Services sociaux des États-Unis.

#### **6.0 MESURES POUR FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LE PROCESSUS D'AIDE FINANCIÈRE**

Des copies de la politique d'aide financière, du résumé en termes clairs et de la demande d'aide financière seront largement diffusées et pourront être obtenues de la façon suivante :

- 6.1 **En ligne** sur le site de OU Medicine, [www.oumedicine.com](http://www.oumedicine.com).

**OU Medicine, Inc.**  
**Politique d'assistance financière**

- 6.2 **Par téléphone** au service à la clientèle de OU Medicine, 1 866 656 8715.
- 6.3 **Par la poste** au Service à la clientèle de OU Medicine, 711 Stanton L. Young Blvd., Suite 100, Oklahoma City, OK 73104.
- 6.4 **Sur les affiches, les copies papier et les brochures** situées dans les services d'urgence, les zones d'admission et les bureaux d'affaires de tous les établissements de OU Medicine, dans les langues appropriées à la zone de service de l'hôpital.
- 6.5 **En personne**, à travers les visites des conseillers financiers, au besoin, auprès des patients des établissements de OU Medicine, des bureaux d'inscription et des discussions du personnel désigné, le cas échéant.
- 6.6 **Dans les relevés de facturation**, un numéro de téléphone pour les demandes de renseignements sur l'aide financière sera inclus.

**7.0 MÉTHODE DE DEMANDE OU D'OBTENTION DE L'AIDE FINANCIÈRE**

- 7.1 Le patient, un représentant de OU Medicine, un organisme externe ou une partie intéressée au nom du patient peut déterminer si un patient est admissible à une aide financière. Un patient sera considéré comme un patient du programme d'aide financière au moment où des informations suffisantes auront été obtenues pour vérifier l'incapacité du patient à payer les services médicaux nécessaires. Les patients identifiés comme cas d'aide financière éventuelle se verront offrir le paquet d'aide financière. Ce paquet comprend une copie de la politique d'aide financière et du résumé en termes clairs, de la politique de facturation et de perception et de la demande d'aide financière connexe. Ils recevront également de l'information sur la façon de remplir les documents, la documentation supplémentaire nécessaire et le processus de soumission requis.
- 7.2 Tout patient qui souhaite être considéré pour une aide financière doit coopérer pleinement et se conformer aux exigences d'admissibilité pour tout programme fédéral et/ou d'état pour lequel il peut être éligible.
- 7.3 Les soldes impayés qui sont dus par un patient à la suite d'une franchise, d'une coassurance ou lorsque les prestations d'assurance ont été épuisées peuvent être admissibles à une aide financière si le patient répond aux critères d'admissibilité. Les patients ayant une assurance doivent coopérer avec toute demande de règlement d'assurance et épuiser leur assurance ou leur couverture d'assurance potentielle avant de devenir admissibles à une aide financière.
- 7.4 Afin d'être évalué pour l'aide financière, il est de la responsabilité du patient de remplir une demande d'aide financière de OU Medicine et de fournir des documents à l'appui. La demande dûment remplie doit être soumise au Centre de service à la clientèle de OU Medicine, Service de compte patient, à l'attention du : Service de recherche et de correspondance 10030 MacArthur Blvd. Irving, TX 75063.

La documentation peut inclure :

- 7.4.1 Déclaration de revenus fédérale/étatique de l'année civile la plus récente, qui comprend le revenu brut ajusté et/ou les documents de W-2 ou 1099.
- 7.4.2 Fiches de paie de l'employeur.

**OU Medicine, Inc.**  
**Politique d'assistance financière**

7.4.3 Documentation écrite provenant des sources de revenus.

7.4.4 Des copies de tous les relevés bancaires pour les trois derniers mois.

Le défaut de fournir ces documents peut entraîner le refus de l'aide financière. Si le patient n'est pas en mesure de fournir la documentation demandée, le patient devra fournir une explication détaillée de la raison pour laquelle cela n'est pas possible.

7.5 Les patients peuvent également être examinés par un fournisseur tiers pour l'admissibilité à l'aide financière. De plus, les patients peuvent être admissibles à une aide financière fondée sur un indice de capacité de paiement lorsque le patient est incapable de remplir entièrement la demande ou de fournir une partie ou la totalité de la documentation à l'appui.

7.6 Tous les patients doivent être approuvés individuellement pour l'aide financière même si un autre membre de la famille a déjà été approuvé.

7.7 Le processus d'examen, d'approbation ou de refus de la demande et la notification de la décision au patient ne doivent pas prendre plus de trente (30) jours à compter de la date de réception de la demande dûment complétée ou de la dernière facture facturée. Un conseiller financier de OU Medicine, un représentant désigné du bureau d'affaires ou un cadre ayant le pouvoir d'offrir une aide financière examinera les cas individuels et déterminera l'aide financière qui pourrait être offerte. Tous les patients qui demandent une aide financière recevront une lettre indiquant si le patient a été approuvé ou refusé pour une aide financière. La lettre sera envoyée en utilisant les meilleures informations de contact disponibles fournies par le patient. L'approbation de l'aide financière est valide pendant 12 mois. Cependant, le patient est tenu d'informer OU Medicine de tout changement subséquent de revenu ou niveau de pauvreté fédéral au cours de cette période.

OU Medicine se réserve le droit de demander à tout patient de présenter une nouvelle demande si de nouvelles informations relatives à tout changement dans son niveau de revenu deviennent disponibles, ce qui peut modifier l'admissibilité du patient à une aide financière.

7.8 Si une demande d'aide financière dûment remplie est reçue au cours de la période de demande, OU Medicine suspendra toute mesure de recouvrement extraordinaire alors qu'elle fait un effort raisonnable pour déterminer si un patient est admissible à une aide financière en vertu de la présente politique. Si une demande d'aide financière incomplète est reçue pendant la période de demande, les ECA seront suspendus pour une période maximale de trente (30) jours, tandis que OU Medicine fournira au patient un avis écrit indiquant que les ECA peuvent être amorcés ou repris si la demande d'aide financière n'est pas achevée. Les activités de recouvrement reprendront dans les situations suivantes : (i) un ajustement partiel a lieu, (ii) le patient ne coopère pas avec le processus d'aide financière, ou (iii) le patient n'est pas admissible à une aide financière.

7.9 Le personnel de OU Medicine maintiendra la confidentialité et la dignité individuelle de chaque patient. Tous les renseignements sur les demandes et les pièces justificatives seront conservés conformément à la Loi sur la transférabilité et la responsabilité en matière d'information sur la santé et à la Politique sur la conservation des dossiers de OU Medicine.

## **8.0 BASE DE CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE**

**OU Medicine, Inc.**  
**Politique d'assistance financière**

- 8.1 Les patients admissibles à l'aide financière de OU Medicine seront facturés moins que les frais complets (frais bruts). S'ils répondent aux exigences de la présente politique, les patients dont les revenus proviennent de toutes les sources jusqu'à concurrence de 200 % des lignes directrices fédérales en matière de pauvreté bénéficieront d'une remise de 100 % sur leur service hospitalier.
- 8.2 Une aide catastrophique peut être offerte aux patients qui ne sont pas admissibles en vertu de la Politique d'aide financière si le patient a un solde dû à OU Medicine supérieur à sa capacité de paiement.
- 8.3 Les patients admissibles ne seront pas facturés plus que les montants généralement facturés (AGB) pour les soins d'urgence ou médicalement nécessaires. La méthode prospective basée sur les taux d'assurance-maladie sera utilisée pour déterminer l'AGB.

**9.0 REFUS DE L'AIDE FINANCIÈRE**

- 9.1 L'aide financière sera refusée au patient si le patient ou la partie responsable ne coopère pas ou ne répond pas aux efforts raisonnables pour travailler avec les représentants de OU Medicine, ou si le patient ou la partie responsable fournit de fausses informations concernant son revenu, sa taille, ses biens ou d'autres ressources disponibles qui pourraient indiquer des moyens financiers pour payer les soins. Les frais pour les services précédemment rendus seront facturés à la partie responsable.
- 9.2 Si le patient reçoit un règlement financier d'un tiers associé aux soins fournis par OU Medicine, le patient doit utiliser le montant total de tout règlement pour les soins actuels et futurs jusqu'à ce qu'il soit épuisé.
- 9.3 L'aide financière n'est pas disponible pour un patient qui est pupille/gardien d'un organisme gouvernemental local, étatique ou fédéral à la suite d'une conduite qui est en violation des lois locales, étatiques ou fédérales.

**10.0 ASSISTANCE FINANCIÈRE OFFERTE UNIQUEMENT AUX PATIENTS ADMISSIBLES**

La charité de Medicare sera radiée en utilisant la politique et les procédures de mauvaise dette de Medicare actuellement en place à OU Medicine.

**11.0 SUPERVISION**

Le conseil d'administration de OU Medicine, ou son représentant, est responsable de la supervision de cette politique. Toute modification importante aux normes énoncées dans la politique doit être approuvée par le Conseil avant la mise en œuvre par OU Medicine.

**12.0 RÉFÉRENCE CROISÉE DE LA POLITIQUE**

Politique de facturation et de recouvrement de OU Medicine

**OU Medicine, Inc.**  
**Politique d'assistance financière**

Annexe A  
Liste des fournisseurs

Les médecins/groupes médicaux suivants peuvent fournir des soins d'urgence et médicalement nécessaires aux patients du système médical OU (OUMS).

Médecins/groupes médicaux dont les services sont couverts par la politique d'aide financière de l'OUMS:

**Inclus**

Larry Balzer, M.D.	Médecine familiale
Alan Hawksby, M.D.	Transplantation
Michael Hull, D.O.	Pneumologie
Shi-Feng Li, M.D.	Transplantation
Anthony Sebastian, M.D.	Transplantation
Raymond Smith, DPM	Podologie
Harlan Wright, M.D.	Transplantation
Mazen Zouwayhed, M.D.	Pneumologie

Tous les autres services médicaux NE SONT PAS couverts par la politique d'aide financière de l'OUMS.

Médecins/groupes médicaux dont les services NE SONT PAS couverts par la politique d'aide financière de l'OUMS:

**Exclus**

Urgence	Questcare
Questcare	Hospitalist
HealthFirst	Hospitalist
Médecins OU	Toutes les spécialités

Autres  
Les médecins/groupes médicaux qui ne sont pas explicitement identifiés ci-dessus comme inclus ne seront pas couverts par la présente politique d'aide financière.  
Voir la liste ci-dessous.

Ces médecins/groupes médicaux peuvent avoir leurs propres politiques d'aide financière. Les patients devront contacter le bureau de facturation du médecin/groupe médical directement pour déterminer de la disponibilité de l'aide financière.

La liste est à jour au 1/1/2018 et sera mise à jour à mesure que la liste des fournisseurs couverts change.

**OU Medicine, Inc.**  
**Politique d'assistance financière**

Donald Adams	Matthew Draelos	Richard Kirkpatrick	Cuong Nguyen
Saud Ahmed	Robert Dyer	DeNae Kirkpatrick	Courtney Nixon
Eric Anderson	William Edmonds	Wayne Kishimoto	Elizabeth Nolan
Cristina Arriens	Steven Eisenberg	Glenn Koester	Barry Northcutt
Jon Axton	Timothy Eldridge	Ana Kumar	Erik Nuveen
Sarah Ayres	Brian Ellis	Carla Kurkjian	Gregory Parker
Roy Bankhead	Richard Falk	Pablo Lam	Joseph Parkhurst
Mark Banks	James Fields	Gary Larson	Deanna Parsons
Gordon Bean	Winston Fong	Sallie Lau	Jonathan Oreiller
Ernest Beckham	Blake Forcina	Hillary Lawrence	Corey Ponder
Michael Bernell	Martha Garzon	Hamilton Le	Vijay Prabhu
Ahmad Bilal	Timothy Geib	Jason Lee	Goya Raikar
Deborah Blalock	Robert Glade	Robert Leonard	Venkataraman Rajaram
Melisa Boersma	Michael Glass	Amanda Levine	Morgan Ramey
George Bohle	Robert Gordon	Brian Levy	Paula Rawls
Larry Bookman	Robert Gourley	Bruce Mackey	Tania Reyna
Christopher Bozarth	Ina Green	Ahmed Mahmoud	Robert Reynolds
Murlin Braly	Brady Hagood	Bradley Margo	Riz de Tirzah
Toby Broussard	Darin Haivala	John Martin	Michael Roberts
Michelle Brunnabend	Rita Hancock	Charité Mayhew	David Roberts
Ahmed Buksh	Sanjaykumar Hapani	Donald McGinnis	Sara Rogers
Courtney Caplin	Thomas Hennebry	Tami McMichael	Johnny Roy
Nancy Carlson	Richard Herlihy	Charles McWilliams	J. Rutledge
Armando Carro	William High	Itay Melamed	Suneet Sahgal
Craig Carson	Gary Hill	Steven Meltzner	Claudia Santosa
Zahid Cheema	Carey Hill	Sikandar Mesiya	Kamal Sawan
Jeremy Cole	Kristen Hodges	Stephen Mihalsky	Eva Sawheny
Michael Confer	Michael Hogue	Philip Miner	Brock Schnebel
Rickie Conrady	Svein Holsaeter	Charles Mirabile	Joshy Shabu
Nicole Cornish	Elizabeth Hooper	Pradeep Mohan	Rakesh Shrivastava
Robert Couch	Jared Jackson	Robert Molloy	Matthew Shtrahman
Joseph Crepps	Judith Ann James	Bijou Montgomery	Bushra Siddique
Sami Dahr	Dominique Jean	Angela Kristina Morgan	John Siegle
Shantharam Darbe	Vinodh Jeevanantham	Susan Moruri	Scott Sigler
Victor Davis	Michael Johnson	Cody Motley	Mellissa Simko
Adam De la Garza	Elizabeth Joseph	Dona Murphey	Stephen Smedlund
Tarek Dernaika	William Kakish	Stanley Musick	Jennifer Smith



**OU Medicine, Inc.**  
**Politique d'assistance financière**

Paula Deupree	Paul Kammerlocher	Abdul Azim Mustapha	William Smith
Glen Diaz	Karen Kindley	Ryan Nelson	Kimberly Smith
Allemand Digoy	Rebecca King-Rackley	John Nesiba	Lou Smith
Cristal Sparling			
Frederick Stafford			
John Stanley			
Robert Steele			
Anna Stone			
Lenny Stubbs			
John Taylor			
Stephanie Taylor			
Aikaterini Thanou			
Blair Thomas			
Roger Thompson			
Errington Thompson			
Nagib Toubia			
Lucas Trigler			
Virginia Vaughan			
Timothy Vavricka			
Shreekumar Vinekar			
Gregory Walton			
Tonya Washburn			
Walter Waugh			
Ivan Wayne			
Timothy Weaver			
Theresa White			
Benjamin Whittam			
Kristen Williams			
Elena Woodson			
Jian Xing			
Ashley Yates			
Glenna Young			
Linda Zacharias			
Ali Zaza			
Gregory Zeiders			
Joe Zuerker			

**OU Medicine, Inc.**  
**Politique d'assistance financière**